



Modalités pratiques de l'Atelier des Lents 2022

Proposé sur la plateforme ZOOM

Public: conteurs professionnels ou de niveau avancé ou approfondissement, ayant déjà fait d'autres formations, contant régulièrement, et souhaitant travailler durant une année (ou plus) sur un projet relié au patrimoine mondial de l'humanité en vue de le porter un jour aux publics.

Projet/Répertoire : Les projets doivent obligatoirement être reliés au répertoire des contes, mythes et épopées (patrimoine immatériel de l'humanité). Récits de vie et « contes » d'auteur exclus.

Rappel Modalités d'accès (Détails dans document « Prérequis »).

Envoyez votre présentation de projet par mail (une page maximum) à Catherine Zarcate : info@catherine-zarcate.com accompagné du bulletin d'inscription **rempli**.

Si la formatrice ne vous connaît pas, ajouter : statut actuel + Cv ou parcours dans le conte (1 page maximum).

Entretien Préalable téléphonique (1h) : permet de faire connaissance et valider le projet. La décision d'admission est prise lors de cet entretien.

Engagement annuel. 100 heures de formation.

Date de début : à fixer en janvier 2022

Date de fin : à fixer en novembre 2022

Rythme : 6 sessions, tous les deux mois, les lundis et mardis. + 4h en **individuel** sur l'année dont **1h** pour la préparation de la **Table**.

Horaires : de 9h30 à 12h30 et 14h à 17h30 pause repas. Possible en partage Zoom entre stagiaires sans la formatrice ou chacun chez soi.

Dates des sessions : à fixer ensemble avec les inscrits. Mois concernés : Janvier, mars, mai, fin juin, septembre et novembre.

Effectif : 8 stagiaires maximum. **3** au minimum.

CHANGEMENTS IMPORTANTS :

1. La Compagnie n'a pas effectué la démarche « Qualiopi » - qui remplace « Datadock » que la Compagnie avait obtenue en 2017. En conséquence, dès le 1er janvier 2022 la Compagnie ne proposera plus les **prises en charge AFDAS** mais s'allège d'un lourd fardeau administratif.

➤ Les **demandes de prises en charge** venant d'organismes qui acceptent cela sont **acceptées** (**employeur**, etc.). Une convention + facture + attestation de présence annuelle seront fournies.

Tarif prises en charges : 1600 €, payables **d'avance et non remboursables** en cas départ ou absences du stagiaire.

➤ Le stagiaire payant sur **fonds propres** recevra une attestation de présence **annuelle** et une facture. Il remplira en fin de stage une évaluation à chaud.



Tarif pédagogique seul : 800 € - payable dès confirmation de l'Atelier.

Cette année encore l'Atelier aura lieu entièrement sur Zoom. Avantages de Zoom:

- - Le travail artistique se fait très bien sur Zoom et ne pâtit pas vraiment de cette formule.
- Vous contez non masqué.
- Les formations ont lieu quelles que soient les conditions sanitaires.
- Vous pouvez vous inscrire depuis l'étranger.
- Vous restez chez vous
- Vous évitez les dépenses de locations de salle + voyages + hébergements.
- Le tarif est particulièrement avantageux.

2

Précaution

- ❖ Cet atelier est un atelier *artistique*. Catherine Zarcate est avant tout une artiste qui met son expérience, sa culture et sa sensibilité au service d'autres artistes - les stagiaires - avec générosité et bienveillance. Elle n'a pas suivi de formation de formateur, n'est pas formatrice professionnelle et ne souhaite pas l'être. Si un stagiaire ne se sent pas à l'aise avec ce fait, mieux vaut qu'il ne s'inscrive pas à cet atelier.

Conditions générales de vente - CGV

Extraits du Règlement intérieur (à lire avec attention)

1. L'accès à l'atelier sera refusé au stagiaire se présentant en état d'ébriété ou ayant absorbé des drogues ou en tenu incorrecte.
2. Conditions de paiement:
L'engagement annuel entraîne un paiement des arrhes à l'inscription puis le paiement du solde juste avant la première session. Ces paiements sont non remboursables (sauf cas de force majeure).
Difficultés de paiement / Facilités de paiements : La compagnie accepte les paiements par virements mensualisés.
3. Assiduité :
Lors de son inscription, le stagiaire s'engage par signature de ces CGV à être présent à chaque session. Cependant, chaque stagiaire gère son engagement de manière adulte, à ses risques et périls, et selon la loi naturelle du « choc en retour » : plus il est absent, plus la formatrice se désintéresse de son projet et moins elle peut l'accompagner ; aucune réclamation du stagiaire ne sera prise en compte suite à cet état de fait.
4. Le respect étant une valeur première de l'Atelier, en cas d'absence intempestive sans avoir ni avisé la formatrice ni fourni aucune explication ni présenté d'excuses, **la formatrice a toute autorité pour refuser la poursuite ultérieure de l'atelier par ce stagiaire, et ce, sans remboursement**.



5. Engagement de travail entre les sessions

Le stagiaire **s'engage par son inscription et sa signature** à travailler seul entre les sessions. Il peut contacter la formatrice et profiter des heures en individuel incluses dans la formation s'il veut être orienté.

- ❖ **Précaution :** Un stagiaire qui ne travaille pas seul entre les sessions n'est pas bienvenu dans cette formation. La formatrice ne peut pas faire le travail à sa place. Si le stagiaire n'a pas la maturité de s'engager dans un travail approfondi en vue d'aboutir à un spectacle futur, mieux vaut qu'il ne s'inscrive pas à cet atelier.

Signature du stagiaire :

(Précédé de « lu et approuvé »)